



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiaiana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

Antananarivo, le 15 mars 2022

DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION
DU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DE LA PROMOTION
DU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT

à

SERVICE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES ETRANGERES

MADAME LA REPRESENTANTE DE L'ONG
« LES ENFANTS DU SOLEIL »

-ANTANANARIVO-

N°22/040-AE/SG/DGCPD/DPPD/SONGE-EDS

Objet : Renouvellement de l'Accord de siège de l'ONG « **LES ENFANTS DU SOLEIL** »
Référence : V/L en date du 30 septembre 2021
Pièce jointe: Une(01)

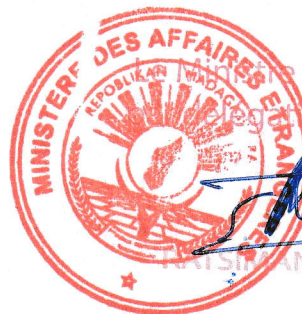
Faisant suite à votre correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer de l'agrément des Autorités compétentes malagasy concernant le renouvellement de l'Accord de siège de l'ONG « **LES ENFANTS DU SOLEIL** ».

Ce renouvellement est accordé pour une période de deux ans, à compter du **15 mars 2022** jusqu'au **15 mars 2024**.

Toutefois, l'ONG est tenue de:

- Remettre régulièrement les rapports d'activités annuels à notre Département, en 07 exemplaires ;
- Honorer les exigences des ministères techniques, résumées dans le tableau inclus en annexe, lesquelles deviendront des conditions préalables à toute acceptation de renouvellement de l'Accord de siège.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en accuser réception par écrit.



le Secrétaire Général

Tahirimiakadaza